



Le teste de paternite ou puis je le faire

Par **jurdu35_old**, le **22/12/2007** à **17:49**

j ai une relation avec une femme qui a deja quelquun cela dure depuis un an environ elle ai tombee enceinte au bout de trois mois elle a acouchee et maintenat j aimerai savoir si je suis le pere de se petit bout de chou et sachant que je suis de Rennes ou puis je le faire

Par **jeetendra**, le **23/12/2007** à **19:58**

bonsoir, pour votre action en recherche de paternité vous devez introduire une demande en ce sens aupres du juge aux affaires familiales, le concours d'un avocat est obligatoire, lorsque le juge acceptera le recours au test de paternité le consentement de votre ex concubine à la realisation du test est indispensable, cependant en cas de refus de sa part votre paternité sera reconnu judiciairement, bonne fête, cordialement